

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie

Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde

Band: 53 (1975)

Heft: 9

Artikel: Apoxona nitida (Durr. & Mont.) Donk, Tramète brillant (= Hexagona nitida Mont.)

Autor: Marchand, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-936819>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici pour ce qui concerne la différenciation des hyphes. Cependant dans le genre *Stereum*, à la dite différenciation vient s'ajouter un caractère constant prouvant l'appartenance de l'espèce au *Stereum*; soit la présence d'une couche horizontale d'hyphes localisée selon la superposition des couches souvantes. Tout d'abord un hyménium simple ou stratifié surmonté d'une couche d'hyphes horizontale, d'une croûte, puis d'un tomentum. La composition de l'hyménium, forme et dimension des basides, des spores, cystides incrustées ou non, gloecystides ou présence d'acanthophyses seront les tests permettant de localiser l'espèce. Les liens de parenté qui unissent les *Peniophora* aux *Stereum* permettront des moyens d'investigation quelque peu semblables si l'on excepte la couche d'hyphes horizontale. Cependant il faut tenir compte de la présence de dendrophyses dans la structure de certains hyméniums (groupe coloratae selon Bourdot & Galzin). Voir également la clé de détermination des *Peniophora* à dendrophyses du Professeur Jacques Boidin. Une explication détaillée sur la présence de sulfo-cystides, dendrophyses, pseude-dendrophyses (*Laeticorticium roseo-carneum*) se présentant sous une forme assez complexe, une nouvelle publication sera soumise au lecteur de ma part et traitant également de l'usage des réactifs sulfo-adéhydiques et de leur préparation. Ces réactifs sont d'une grande utilité lors de l'examen de certains hyméniums, surtout à dendrophyses nombreuses et difficiles à localiser. (Ex.: *Peniophora licii*.)

Tout en terminant ce petit exposé, je voudrais donner au lecteur un rendez-vous pour fin 1975 où j'apporterai de nouvelles précisions sur une détermination plus précise et détaillée du genre *Peniophora*.

Apoxona nitida (Durr. & Mont.) Donk, Tramète brillant (= *Hexagona nitida* Mont.)

Par André Marchand, Perpignan

Chapeau: 5–12 cm de diamètre, 1,5–4 cm d'épaisseur, sessile, en demi-cercle, convexe, bossu vers la base, orné de 3 à 6 sillons concentriques peu profonds, lisse, brillant, brun de datte, brun chaud à la périphérie, parfois brun bistre en arrière, voire brun noirâtre après l'hiver. Marge peu épaisse, régulière, à peine obtuse, droite, stérile, lisse, comme cirée, brun jaune à brun mordoré.

Tubes: Jusqu'à 22 cm de long près de la base, alvéolés aux abords de la marge, inclinés vers l'arrière, unistratifiés, rigides, à paroi épaisse, mats, brun jaune sombre à brun tabac, tapissés d'une pellicule céracée, pruineuse, blanche, avec ça et là des amas floconneux blancs, puis brun jaune. Pores très amples, 2–3 mm en moyenne, réguliers, plus ou moins hexagones, lisses, résineux, luisants, brun jaune assez clair; brun noirâtre dans la vétusté. Sporée blanche.

Trame: 2–5 mm d'épaisseur, subréuse-floconneuse, ferme, mais rayable avec l'ongle, concolore aux tubes. Saveur douce. Odeur faible.

Ecologie: Espèce thermophile, inféodée au chêne vert qu'elle suit jusque dans le *Quercetum ilicis* le plus septentrional, comme en Vendée, sur le littoral atlantique (Jard-sur-Mer, Bois du Veillon, St-Hilaire de Talmont, d'après H. Jahn). Les exemplaires de la planche croissaient au nombre de 3, les uns proches des autres, à 2,5 m au-dessus du sol, sur une branche morte de 8 cm de diamètre appartenant à un chêne vert âgé, mais très vigoureux, riverain d'un canal d'arrosage. Mycélium blanc et pourriture grisâtre, sèche, apparemment limitée à la partie morte de l'hôte (espèce pertophyte?). Très rare.

La station se niche dans un minuscule bassin montagnard exposé à l'ouest, abrité des vents, soumis chaque après-midi à un ensoleillement exceptionnel et, en été, à une chaleur caniculaire.

Mais le courant d'eau, jamais à sec, assure des nuits brumeuses, même en pleine sécheresse estivale. (St-Jean d'Albère, P.O., alt. 530 m, 6. 12. 1973, leg. Jean Salembier, Collieure.)

Remarques: Non comestible.

Belle espèce cérifère, aussi agréable à toucher qu'à regarder. Le doigt court sur la surface du chapeau lisse et brillante comme du bois encaustiqué, tandis que l'œil se plaît à suivre le dessin régulier des pores hexagonaux. Son affinité pour l'yeuse, sa nature thermophile, sa grande spore un peu courbe achèvent de caractériser ce rarissime et curieux «polypore».

Les divergences d'auteurs comme Pollini, Bondartsev, Singer, Fidalgo ... au sujet de l'espèce type du genre *Hexagona*, ont amené Donk, en 1969, à proposer le nouveau nom générique *Apoxona*, formé par contraction de «*Apohexagona*».

Le genre ne compte qu'une espèce en Europe occidentale surtout localisée dans les régions du littoral atlantique ou méditerranéen, mais d'autres espèces fructifient dans les pays tropicaux.



Apoxona nitida (Spore × 2000).

Microscopie: Spores (10–)12,5–16,25(–17,5) × 3,75–4,4(–5) µm, oblongues, cylindracées, obtuses au sommet, atténues à la base, un peu arquées, à paroi mince, lisses, avec de nombreuses vacuoles irrégulières, hyalines; apicule indistinct. Basides × 6–7 µm de diamètre, hyalines. Structure trimitique; Hyphes des tubes × 2–3,75 µm, enchevêtrées, serrées, à paroi épaisse, jaunes ou brunes; hyphes de la trame × 2–5 µm, entrelacées, pleines, brunes. Boucles présentes.

Kurse und Anlässe Cours et rencontres

Pilzausstellung – ja oder nein?

Da gehen die Ansichten auseinander, und schon an manchem Stammtisch wurde bis zur Polizeistunde dafür und dagegen gesprochen. Tatsache ist, dass grosse und renommierte Vereine sich schon vor einigen Jahren entschlossen haben, keine öffentlichen Pilzausstellungen mehr durchzuführen. Begründet wird dieser Entschluss damit, dass man mit diesen Ausstellungen immer mehr Leute animiert, mitzuhelfen, die Pilze in den Wäldern auszurotten. Wenn man zum Beispiel auf der Pilzkontrolle erlebt, mit was für Unkenntnissen und Raubgedanken gewisse Leute unser Hobby betreiben, ist diese Ansicht zum Teil begründet. Wobei allerdings zu bemerken ist, dass nicht immer die Anfänger die grössten Räuber sind.

Nun muss man sich aber fragen, ob mit Verbieten und Vorenthalten auf lange Sicht schon jemals bleibende Erfolge erzielt wurden. Wäre vielleicht eine gezielte, von jedem Neid befreite Aufklärung nicht eher am Platz? Ist es nicht wie bei der Erziehung der Kinder, dass das gute Beispiel, verbunden mit einem freundschaftlichen Rat, eher zum Ziel führt als Verbot und Strafe?

Wenn man den jetzt eingeschlagenen Weg (keine Pilzausstellung – 2-Kilo-Beschränkung im Kanton Obwalden – zeitweises Verbot im Kanton Graubünden) weiter verfolgt, kann man in 20 Jahren nur noch mit dem Gesetzbuch und einer guten Schweizerkarte mit dick eingezeichneten Gemeindegrenzen unser Hobby betreiben. In jedem Kanton, schon bald in jeder Gemeinde, bil-